



Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme de l'Université catholique de Louvain

Référence bibliographique :
André De Herde, "De 2009 à 2012",
lieuxdits#20, septembre 2021, pp. 4-5.

La revue lieuxdits
Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (LocI)
Université catholique de Louvain (UCLouvain).

Éditeur responsable : Le comité de rédaction, place du Levant, 1 - 1348 Louvain-la-Neuve
Comité de rédaction : Damien Claeys, Gauthier Coton, Corentin Haubruge, Nicolas Lorent,
Catherine Massart, Dorothée Stiernon
Conception graphique : Nicolas Lorent



ISSN 2294-9046
e-ISSN 2565-6996

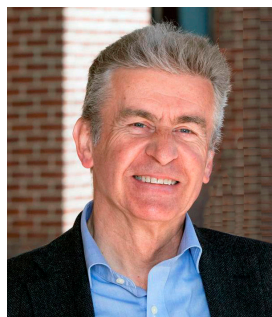
 **UCLouvain**

Faculté d'architecture, d'ingénierie
architecturale, d'urbanisme – LocI



De 2009 à 2012¹

André De Herde



André De Herde
Professeur à Louvain-la-Neuve
de 1972 à 2013
Doyen de la Faculté LOCI
de 2009 à 2012

Dans l'éditorial du premier numéro publié en juin 2011, en m'adressant directement aux lecteurs, je proposais que la revue *lieuxdits* serve la communauté LOCI en étant à la fois² :

- un "mur de fondation" puisqu'elle permettait que soient dites "les choses significatives qui touchent aux enjeux de la société contemporaine à travers nos enseignements et nos recherches" ;
- une forme de "pierre d'angle" puisque ces choses devaient y être dites "en posant les mots, sans affirmations péremptoires, sans monopole de la parole, pour permettre l'échange, pour vous permettre d'alimenter les réponses aux questions" ;
- une "clef de voûte" puisqu'en donnant une place à ces choses dites, elle permettait de "faire progresser la connaissance, de manière critique et créative, en validant les dits".

Arrivés au 20^e numéro de la revue *lieuxdits* et aux dix ans de la Faculté LOCI, un rappel des premières étapes de leurs développements, à partir de mon expérience de doyen, vaut la peine d'être dit.

À la suite du décret de la Communauté française de Belgique du 30 avril 2009, organisant le transfert de l'enseignement supérieur de l'architecture à l'université³, la Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme de l'Université catholique de Louvain (UCL) fut créée le 1^{er} septembre 2010. Mais, dans les faits, il s'agissait encore d'une faculté non encore constituée et sans nom : tout était à créer, des fondations à la clef de voûte ! Quatre ans avant l'éméritat, j'avais jugé sage de ne pas participer à l'ensemble des discussions préliminaires préparatoires à l'intégration à l'UCL des deux Instituts supérieurs d'architecture Saint-Luc de Bruxelles (ISASLB) et de Tournai (ISASLT).

Mais, fin août 2009, sous la présidence du recteur Bernard Coulié, le Conseil rectoral m'a attribué la tâche complexe

d'exercer le premier mandat de doyen au service de la toute nouvelle Faculté LOCI. J'ai accepté cette mission délicate en prenant conscience de la reconnaissance et de l'honneur qui m'était fait. Le décanat n'est pas un emploi, une opportunité professionnelle, mais une fonction à exercer dans et pour une faculté comprise comme une communauté de personnes.

Par ailleurs, dès le départ, j'ai voulu que ce mandat soit *unique* : un mandat, cela signifie un programme à réaliser et un temps imparti. Plusieurs exemples ont forgé ma conviction que continuer ne se termine généralement pas bien. Et surtout, je voulais maintenir la dynamique de l'équipe de recherche Architecture et Climat.

Construire *une* faculté réunissant en son sein des architectes de Bruxelles et de Tournai, des ingénieurs architectes et des urbanistes de Louvain-la-Neuve était un réel défi. En Communauté française de Belgique, dans toutes les autres universités, les différentes formations sont réparties dans différentes facultés. Seule l'UCL a eu l'ambition de les réunir toutes dans une seule entité. Cela n'a été possible qu'en reconnaissant par tous, dès le départ, les points forts et les spécificités de chacune d'entre-elles : sur base de ces richesses, la faculté a posé les fondations de LOCI. Le mot *loci* signifiant en latin les *lieux*.

Au départ, il était important de créer des transversalités afin d'éviter ce qui aurait pu être une simple annexion de deux Instituts supérieurs d'architecture (ISA) par une institution plus étendue. Mais il fallait également éviter de compromettre la juste représentation de chaque partenaire. En effet, un risque existait également que les ingénieurs architectes ou les urbanistes – nettement moins nombreux que les architectes – ne soient pas suffisamment représentés dans le nouvel ensemble. De plus, l'intégration des Instituts supérieurs d'architecture à l'Université et l'assemblage des dif-

1 - Ce texte emprunte certaines parties au texte rédigé par Françoise Hiraux, à partir d'un entretien avec le professeur Paul Servais le 28 août 2020.

2 - André de Herde, "Éditorial", *lieuxdits*, UCL-LOCI, n°1, juin 2011, p.2.

3 - Décret de la Communauté française du 30 avril 2009 organisant le transfert de l'enseignement supérieur de l'architecture à l'université, M.B., 15 septembre 2009.

férentes formations en une nouvelle faculté n'avait pas été accueillis partout avec le même enthousiasme. En effet, des cultures différentes d'enseignement et de recherche existaient sur les trois sites géographiques de la Faculté (Bruxelles, Louvain-la-Neuve, Tournai). Enfin, il fallait créer une faculté pleinement *universitaire* et non plus de "niveau universitaire", comme les anciens textes de loi le définissaient pour les ISA⁴. Mais réaliser cela tout en gardant les spécificités de chaque partenaire n'était pas gagné d'avance. La réussite était un pari sur l'avenir !

Il fallait donc rassembler, sur des bases bien établies.

Pour y parvenir, j'ai rassemblé sur chaque site, l'ensemble des membres de la communauté locale et j'ai fait de même avec les représentants syndicaux. J'ai demandé que chacun formule les questions posées par le projet d'intégration. Il y en eut 262. Les trois implantations étant maintenues, chaque site fut ensuite appelé à déléguer six personnes – y compris des étudiants – jugées représentatives et motivées par leurs pairs. Après discussions, nous sommes parvenus à établir les objectifs de la future Faculté, avant de les soumettre à l'assemblée générale réunie de l'ensemble des trois sites. À partir de ce moment-là, le processus s'est enclenché : assemblée générale, assemblée constituante, organisation du Conseil et du Bureau de faculté, des commissions de diplôme, des commissions de programmes, et tous les textes, dont le règlement de faculté, y afférents. Parmi les nombreuses propositions, le nom *Loc*i fut choisi pour désigner la Faculté. *Loc*i n'est pas un acronyme, mais l'appellation très suggestive de lieux en latin, évoquant à la fois la pluralité des trois sites et nos champs d'action et de réflexion : les lieux et les espaces. Le tout a pris un an : les fondations de la nouvelle Faculté étaient enfin en place. Pendant le reste de mon mandat, j'ai eu l'occasion de constater que la charge de doyen est un équilibre constant entre

temps académique et temps administratif, rythmé par de nombreux dossiers récurrents (introduction aux conférences inaugurales, organisation des éméritats, attributions des cours, promotions du personnel, animation des bureaux de faculté...).

Durant les premières années de vie de la faculté *LOCI*, les vice-doyens de site ont été désignés, la revue *lieuxdits* a vu le jour, le bureau des étudiants et l'association du personnel scientifique et technique ont été créés...

Ensuite, les commissions de programmes ont entamé un long processus de réforme du programme des architectes qui se devait d'être commun aux deux sites de Bruxelles et de Tournai, et répondre aux critères d'un enseignement universitaire.

J'ai également initié la mise en place d'une prospective concernant le personnel pour organiser de manière stratégique l'évolution du cadre facultaire.

J'en profite ici pour souligner l'aide précieuse et efficace des deux directeurs administratifs de faculté avec lesquels j'ai eu la chance de travailler : d'abord Philippe Gruloos et ensuite France Pécher. Sans eux, la conduite de ces chantiers difficiles aurait été plus compliquée : je leur rends hommage pour leur soutien et pour l'investissement dans leurs fonctions.

Je termine en affirmant que le respect est essentiel dans une fonction dirigeante. Le doyen est responsable du bon fonctionnement et du bon esprit de sa faculté. Il est à la disposition de tout le monde ; il doit pouvoir recevoir même les rumeurs ; il ne prend pas attitude avant le lendemain, sauf urgence.

Enfin, un doyen a à dire *bonjour*, à dire *merci*.

Merci à vous tous qui étiez là au début de cette belle aventure.

4 - Avant l'intégration, les instituts supérieurs d'architecture délivraient un diplôme d'architecte de ce qui était appelé l'"enseignement supérieur artistique de type long de niveau universitaire". Loi de la Communauté française du 18 février 1977 relative à l'organisation de l'enseignement de l'architecture, M.B., 12 mars 1977.